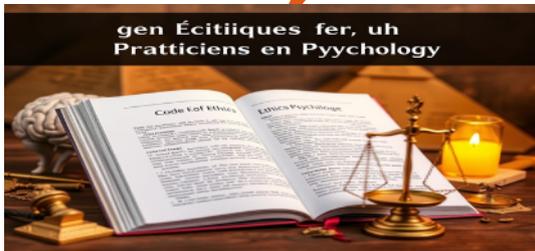


# Le code éthique des praticiens en psychologie de l'Association des psychologues



Dr. Fatima Saoud

Université Aberrahmane Mira  
Bejaia

Faculté des sciences  
Humaines & Sociales

Département Sciences  
Humaines & Sociales

Email : fatima.saoud@univ-  
bejaia.dz

1.0  
2024

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>I - Introduction à la Profession</b>	<b>4</b>
<b>II - Cadre Juridique</b>	<b>5</b>
<b>III - Missions des Psychologues Cliniciens</b>	<b>6</b>
<b>IV - Catégories de Psychologues</b>	<b>7</b>
<b>V - Conditions d'Emploi</b>	<b>8</b>
<b>VI - Synthèse</b>	<b>9</b>

# Introduction

Présente un aperçu des lois et réglementations régissant la profession de psychologue clinicien en Algérie. Voici un résumé détaillé et élargi de son contenu :

# I Introduction à la Profession

La profession de psychologue clinicien en Algérie a été établie par la loi n° 69-73, promulguée le 16 avril 1973. Cette loi a défini les missions et les conditions d'emploi des psychologues travaillant dans le secteur public. Ces professionnels exercent des fonctions similaires à celles des psychologues dans le domaine de la santé mentale et travaillent principalement au sein d'équipes médicales et sociales.

La Profession: Une profession est généralement caractérisée par des compétences spécialisées, une formation formelle et un engagement envers des normes éthiques et déontologiques.

## II Cadre Juridique

Le cadre législatif a été renforcé par le décret exécutif n° 09-240, daté du 22 juillet 2009, qui organise davantage la profession de psychologue dans le secteur public. Ce décret contient des dispositions portant sur les droits et obligations des psychologues, notamment :

Obligations (Article 4) : Les psychologues doivent être toujours prêts à travailler, participer à des gardes dans les établissements de santé, et respecter les règlements organisationnels.

Droits (Article 5) : Ils ont droit à la mobilité, à des conditions de travail appropriées, à une couverture médicale, et à des protections spécifiques durant l'exercice de leurs fonctions.

# III Missions des Psychologues Cliniciens

Selon l'article 18 du décret n° 91-111, les psychologues cliniciens ont des responsabilités spécifiques, notamment :

Évaluations psychologiques : Réaliser des tests et des évaluations psychologiques.

Interventions : Fournir un soutien psychologique, y compris l'orientation et l'accompagnement des patients souffrant de troubles graves.

Application de techniques thérapeutiques : Utiliser des méthodes thérapeutiques spécialisées dans le cadre de traitements psychologiques.

# IV Catégories de Psychologues

Le décret n° 09-240 établit trois catégories de psychologues dans le secteur public :

Psychologue Clinicien

Psychologue Clinicien Senior

Psychologue Clinicien Excellent

Chaque catégorie a des responsabilités spécifiques et des niveaux d'expertise différents.

1. Responsabilités Supplémentaires:

Les psychologues cliniciens sont également impliqués dans la formation des étudiants et la supervision des stagiaires. Ils participent à des projets de recherche et contribuent à l'évaluation des besoins psychologiques dans leur domaine d'expertise.

# V Conditions d'Emploi

Le décret aborde également les conditions d'emploi, y compris les critères de recrutement, les exigences de formation, et les procédures d'évaluation des performances. Des articles spécifiques (21 à 24) détaillent les conditions d'accès aux différents postes, ainsi que les augmentations salariales et les primes associées.

# VI Synthèse

La réglementation encadrant la profession de psychologue clinicien en Algérie vise à garantir que les psychologues exercent leur métier dans le respect des normes éthiques et professionnelles, tout en fournissant des services psychologiques de qualité à la population. Ces lois et décrets établissent un cadre solide pour la profession, contribuant ainsi à la protection des droits des patients et à l'amélioration de la santé mentale dans le pays.